

Financiers et partenaires

De nombreux financements sont disponibles pour des opérations collectives soit territoriales soit sectorielles.

Qu'est-ce qu'une opération collective ?

Une opération collective consiste à soutenir un porteur de projet qui s'engage à conduire une ou des actions au bénéfice de plusieurs entreprises industrielles ou de services.

- **DRIRE – Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement**

Le public cible de la DRIRE est constitué des PMI et des entreprises de service à l'industrie de moins de 250 salariés.

La DRIRE accompagne les démarches de développement durable initiées par les entreprises dans le cadre d'actions collectives. Les entreprises sont donc les bénéficiaires indirectes des actions collectivement engagées par le porteur de projet. Le coût est faible voire nul pour l'entreprise.

Les aides de la DRIRE

- mise en place d'une démarche environnementale
- mise en place d'un système de management environnemental (SME)
- Mise en place d'une démarche d'éco-conception
- Gestion des déchets
- Anticipation des évolutions réglementaires
- Plan d'actions éco-industries.

Contact

www.ile-de-france.drire.gouv.fr

10, rue Crillon - 75194 Paris cedex 04

tél : 01 44 59 47 47 (accueil téléphonique de 9h à 12h et de 14h à 17h)

fax : 01 44 59 47 00

- **Agence de l'eau**

Les subventions qu'accorde l'Agence de l'eau sont regroupées en objectifs :

- dépollution des activités économiques : les PME et les TPE doivent être regroupées dans des actions collectives pour en bénéficier. 44 et 55 millions d'euros d'aide sont versés à l'industrie chaque année, mais les actions collectives ne représentent que 10% de ce total.
- activités économiques : l'Agence de l'eau accorde également des aides avec un taux de subvention variable pour :
 - ❶ la réalisation d'études générales (étude de branche, de techniques épuratoires...),
 - ❷ d'autres types d'études (préalables, d'ingénierie...).

Sur ces aides de type économique, certaines structures particulièrement polluantes seront aidées individuellement. Ex : un restaurant pourra être aidé dans le cadre d'une opération collective tandis qu'un garage sera aidé individuellement.

⑤ ou pour la réalisation d'actions à la source (implantation de technologie produisant moins de pollution, permettant une économie en eau). Ex : des aides à la collecte de déchets dangereux pour l'eau.

Contact

www.eau-seine-normandie.fr

Agence de l'Eau Seine-Normandie
Direction des Actions Industrielles
Service Industrie Ile-de-France et Oise
51 rue Salvador Allende 92027 Nanterre Cedex
Tel : 01 41 20 18 77 - Fax : 01 41 20 16 24

● ADEME – Agence de l'environnement et de la maîtrise d'énergie

Thématiques d'action : déchets et sols, énergie, air et bruit, actions transversales (SME, éco-conception, bilan carbone, transports...).

Les aides possibles :

① L'ADEME soutient les projets visant à développer la recherche en propre (recherche industrielle et développement expérimental). Les TPE-PME reçoivent une prime sur leurs coûts éligibles en raison de leur petite taille. Généralement, plus le projet est en amont de la R&D, plus le taux de subvention sera important dans les limites du taux de cofinancement.

La recherche peut se faire en coopération : soit une coopération entre 2 entreprises (dont une PME), soit une collaboration entre une entreprise et un organisme de recherche.

② Zoom sur le soutien à l'éco-innovation :

Il s'agit d'un dispositif d'aides réservées aux PME-PMI qui se limite à la phase de conception d'un projet. 3 types d'actions possibles :

- Des études préalables
- Le recours à des services de conseil en innovation
- L'engagement temporaire de personnel hautement qualifié en vue de la réalisation de cette phase de conception.

③ Zoom sur les aides à la décision pour la réalisation dans une entreprise de :

- Prédiagnostics : 70% du coût
- Bilan carbone : 50%
- Diagnostic/mise en place d'un SME/éco-conception : 50%
- Etude de faisabilité/gestion collective/chargé de mission : 50%
- Plan de déplacement entreprise/ diagnostic de flotte : 50%

Contact

www.ademe.fr

Délégation ADEME Ile de France
6/8, rue Jean Jaurès, 92807 PUTEAUX cedex
Tél : 01 49 01 45 47 - Fax : 01 49 00 06 84